Passage à la monnaie unique. Rapport de l'Institut monétaire Européen IME

1995/2304(COS) - 30/10/1996

Donner un signal clair aux agents économiques et aux citoyens, tel est le sens de la proposition de résolution sur le passage à la monnaie unique, adoptée par la commission économique et monétaire à la suite du rapport de M. Karsten HOPPENSTEDT (PPE, D). La proposition de résolution rappelle une série d'exigences, d'ailleurs prévues par le Traité, et énonce une série de mesures nécessaires pour assurer le succès du passage à la monnaie unique. Assurer un maximum de transparence au processus en y associant le plus largement possible le PE et faire en sorte que le passage à la monnaie unique réponde le mieux possible aux préoccupations des citoyens, notamment par le biais d'un double affichage des prix. Tels sont deux des grands axes de cette proposition. Sur un plan pratique, le remplacement des monnaies nationales par l'euro devra se faire le plus rapidement possible afin de limiter au maximum le coût pour les entreprises. A cet égard, il est important que les emprunts, les anciennes émissions de dettes du secteur public ainsi que les cotes des titres négociés sur le marché soient convertis en euro dès le 1er janvier 1999. Pendant la période transitoire (du 1/1/1999 au 1/1/2002), les prix pourraient, à titre d'information être libellés en euro et en monnaie nationale afin que les consommateurs se familiarisent avec la nouvelle monnaie.